



Aux Présidents
des Comités Départementaux

N/Réf : JB/SM 08.065

Objet :
Suivi médical

Le Mans, le 08 Septembre 2008

Cher(e)s Présidents,

Le CDOS, dans sa mission liée à la santé des sportifs, a créé en 2002 le Centre Médico Sportif Départemental. Malheureusement, son activité est en sommeil depuis fin 2006 en l'absence de disponibilité de Médecins du Sport.

Après de nombreuses démarches infructueuses, nous vous proposons d'orienter vos sportifs vers le plateau médical de Laval qui se propose de les accueillir. Ce plateau médical dirigé par le Docteur COUREAU dispose d'équipements permettant le suivi médical des sportifs (tapis roulant, bicyclette, ergomètre d'aviron et de canoë kayak, analyseur des gaz respiratoires, suivi électrocardiographique par télémétrie et dosage de la lactatémie). Cette structure permet un suivi médical très «pointu» de sportifs.

Comme précédemment, ce suivi médical, tests d'effort, est destiné aux sportifs de haut niveau ou ayant au minimum une pratique de niveau régional.

Le CDOS, grâce à l'aide du Conseil général, apportera une aide financière de 40 € par suivi dont le coût est facturé à ce jour 48 € pour la saison 2008-2009. En revanche, les frais de déplacements restent à la charge du sportif.

Vous trouverez ci-joint les modalités de mise en œuvre pour obtenir cette aide. Le plateau médical de LAVAL fonctionne l'après-midi et est ouvert dès maintenant.

Nous espérons ainsi répondre à la demande de nombreux sportifs en attendant un dispositif plus satisfaisant pour nos sportifs.

Vous voudrez bien transmettre l'information à vos clubs et sportifs.

Nous sommes à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Recevez, cher(e)s Président(e)s, mes sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président du CDOS,
Jacques BEAUCLAIR.

Modalités du Suivi Médical des Sportifs

1. Prise de rendez-vous

La prise de rendez-vous est faite directement au Plateau Médical de Laval par le sportif après avoir obtenu l'accord du Club et surtout du Comité Départemental pour sa prise en charge financière.

Appeler de préférence l'après-midi.

2. Facturation du suivi

Le Plateau médical facture le suivi réalisé au sportif. Cette facture est transmise au Comité Départemental de la discipline.

3. Attribution de l'aide

Le CDOS n'accorde une aide que sur présentation de la facture par le Comité Départemental accompagnée de son bordereau de demande, voir modèle joint (n'oubliez pas de faire des copies). L'aide de 40 € est versée au Comité.

Ces modalités doivent permettre aux structures sportives de moduler à leur convenance la prise de rendez-vous et la prise en charge financières sachant que le CDOS ne traitera que les demandes provenant du Comité Départemental.

Coordonnées du Plateau Médical de Laval : Centre Hospitalier de Laval
Service Médecine du Sport
Docteur COUREAU Claude
33 Rue du Haut Rocher
53015 LAVAL Cedex
Tél : 02.43.66.51.60



Saison 2008 - 2009

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

BENEFICIAIRE

Comité :

Adresse :

SUIVI MEDICAL DU SPORTIF

Mr – Mme – Melle :

Adresse :

Date de naissance : __ / __ / ____ ☎ : __ / __ / __ / __ / __

E-mail :

Discipline sportive :

Club :

Date du suivi médical : / /

AIDE FINANCIERE de 40 €

Joignez une photocopie de la facture du suivi à cette demande de remboursement à

l'adresse suivante : CDOS 72

Maison Départementale des Sports

32 rue Paul Courboulay

72000 LE MANS

Tél / Fax : 02 43 43 57 75 Mail : cdos.lemans@wanadoo.fr

Nous vous rapellons que les frais de déplacements restent à la charge du sportif.

BENEFICIAIRE

Date : / /

Nom du Signataire :

Signature :

ACCORD POUR LE REMBOURSEMENT

Date : / /

La Responsable du Suivi Médical,

Brigitte DAVY.